



DU **11**
AU **19**
AVRIL
2026

FOIRE DE BRIGNOLES

EN PROVENCE VERTE

GUIDE DE L'EXPOSANT

Toutes les informations et recommandations pour exposer à la
Foire dans les meilleures conditions.

MOT D'ACCUEIL

Cher exposant, bienvenue !

Ce guide a été conçu pour faciliter vos démarches en amont de la foire, lors de l'installation de votre stand ainsi que pendant la manifestation.

Il recense de nombreuses informations pratiques, les consignes de sécurité. adopter et, enfin, les bons de commande complémentaires.

Nous vous remercions de le lire attentivement et de le transmettre. toute personne pouvant être concernée par ces consignes (agenceurs de stand, prestataires).

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, une bonne foire !

L'équipe d'organisation

CHARTRE DE L'EXPOSANT

1. Ne pas céder, sous-louer, échanger à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de l'emplacement m'ayant été attribué
2. Ne pas présenter d'autres produits que ceux annoncés dans mon dossier d'inscription et ne pas exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites
3. Ne pas empiéter sur les allées avec de la PLV ou de la marchandise
4. Présenter un stand propre durant toute la durée de la manifestation
5. Ne pas retirer mes produits et ne pas démonter mon stand avant la fin de la manifestation
6. Être présent sur mon stand pendant les heures d'ouverture de la manifestation
7. Ne pas fumer sur mon stand ni à l'intérieur des bâtiments
8. Ne pas « racoler » les visiteurs dans les allées, respecter les bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de mes voisins de stand et de la concurrence
9. Informer les visiteurs des prix et des conditions de vente selon la réglementation en vigueur
10. Respecter et faire respecter à mes collaborateurs l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en terme d'hygiène et de sécurité
11. M'engager à respecter les dispositions du code du travail et les faire appliquer à mon personnel
12. Respecter les délais de livraison des marchandises pour les commandes signées sur le salon et pour lesquelles des arrhes ont été versés.

Le non-respect de cette charte fera l'objet d'une constatation écrite de l'organisateur. Ce dernier se réserve le droit de refuser l'exposant sur d'autres manifestations et, selon la gravité, de fermer son stand.

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS	4-5
Plan d'accès à la Foire de Brignoles	4
Accueil et badges exposants	4
Horaires et accès exposants	4
Gardiennage	5
Poste de Secours	5
Restauration	5
Nocturne	5
Aide	5
PLAN DE LA FOIRE DE BRIGNOLES	6
ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND	7-8
Équipement général des stands interieur	7
Stand équipé	7
Stand nu	7
Gardiennage	7
Électricité	7
Moquette	8
Nettoyage	8
Connexions Wifi	8
MONTAGE/DÉMONTAGE	9
Montage	9
Démontage	9
Emballages et déchets	9
Restauration	9
PENDANT LA FOIRE	10
Badges exposants	10
Parkings	10
Cartes acheteurs	10
Livraisons	10
Dispositif Vigipirate	10
RÉGLEMENTATIONS	11
Loi Hamon	11
Débit de boisson	11
Vente à la sauvette	11
Sonorisation des stands	11
Sonorisation du site	11
Assurance	11
COMMUNICATION	12-14
Campagne de relations presse/animation réseaux sociaux	12
Signalétique de la Foire	12
Plan Média	12-13
Bon de commande du kit média	13-14
Bon de commande Manutention	15
FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS	16
DOSSIER SÉCURITÉ	17
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE	19

GÉNÉRALITÉS

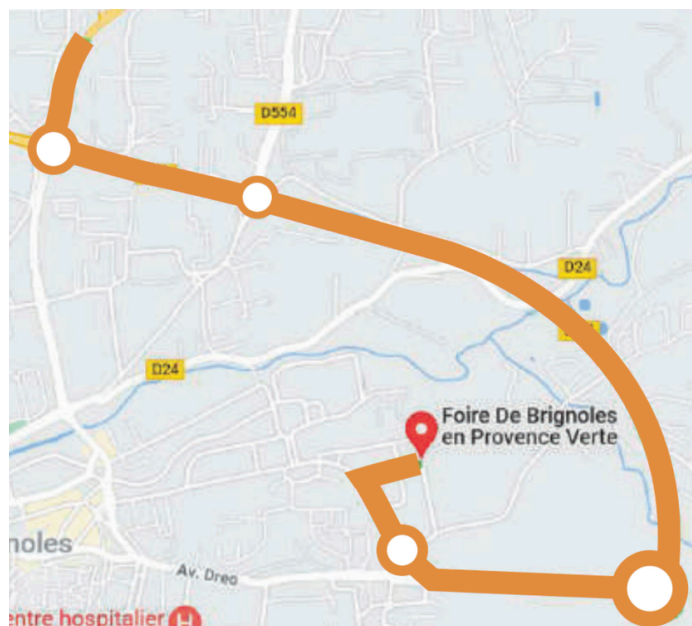
PLAN D'ACCÈS À LA FOIRE DE BRIGNOLES

Adresse : Place Gros Gérau, 83170 Brignoles

Coordonnées GPS : Longitude : 6.074029 Latitude : 43.408737

Horaires visiteurs : de 10h30 à 19h00

Nocturnes du 11, 17 et 18 Avril : de 10h30 à 23h00



Le point "Accueil Exposant" répond à toutes vos questions, qu'elles soient d'ordre comptable, technique ou commerciale aux 04.94.69.10.88. L'accueil exposant dans les bureaux de la Foire à l'entrée Ouest de la Foire (n°1). Ouvert tous les jours, de 9h00 à 17h00 en période de Foire.

Présentez-vous dès votre arrivée pour :

- Régulariser votre dossier pour pouvoir obtenir vos badges exposants et accès parkings.

Les badges seront indispensables pour accéder à la manifestation à compter du 11/04/26.

- Toute demande d'intervention particulière (eau, électricité), commande de prestation supplémentaire (invitations, badges exposants), devra être accompagnée du règlement.

HORAIRES ET ACCÈS EXPOSANTS

- Du 08/04 au 10/04 de 9h00 à 17h00 par entrées 2 et 3 et 4 (accès piétons et véhicules)*

Pour accès à partir du 07/04, sur demande auprès du Comité d'organisation (Gardiennage 24h/24 du 08/04 au 10/04 matin).

- Du 11/04 au 19/04 de 7h00 à **9h00 impératif** par entrées 2 et 3 (accès véhicules)* pour les reassorts
- Du 11/04 au 19/04 de 07h00 à 19h Porte 2 à 3 (accès piétons)
- Le 19/04 à partir de 19h00 Portes 2 et 3 et 4 (accès piétons)*. Entrée véhicules par porte 2 et sortie de véhicules par portes 3 et 4

**sur présentation du badge exposant*

GÉNÉRALITÉS

ATTENTION, GARDIENNAGE 24H/24 JUSQU'AU MARDI 21/04 MATIN

Les opérations de démontage pourront se poursuivre le lundi 20 et mardi 21 avril de 8h00 à 19h00 et devront être IMPÉRATIVEMENT terminées le mercredi 22 avril au soir. Accès en véhicule par la porte 2 et sortie par la porte 3.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

POSTE DE SECOURS

Un poste de secours sera ouvert pendant toute la durée de la manifestation :

- Du 11/04 au 19/04 de 8h00 à 19h00
- Le 11/04, 17/04 et 18/04 (nocturnes) de 8h00 à minuit

Il est situé à l'intérieur du Parc des Expositions à l'entrée Ouest Porte 1.

Pour toute question :

contact@foiredebrignoles.fr

PC Sécurité - Téléphone : 07.83.52.74.11

RESTAURATION

5 restaurants seront à disposition des visiteurs et exposants, pendant la manifestation ainsi que plusieurs snacks et foodtrucks.

NOCTURNES

Elles se dérouleront le samedi 11/04, le vendredi 17/04 et le samedi 18/04 (soirée gourmande dédiée aux restaurateurs uniquement) de 18h00 à 23h avec l'entrée à demi-tarif pour les visiteurs à partir de 18h00.

La présence des exposants sur leurs stands est obligatoire jusqu'à 22h00 minimum.

Des investissements conséquents ont été entrepris par la Foire pour permettre aux exposants de bénéficier à la fois d'une sécurité et d'éclairages.

Pas d'entrée de véhicules à 19h00.

AIDE

Pour toute information technique, les hommes habillés en chasubles bleus se tiennent à votre disposition.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOTRE PRÉSENCE EST OBLIGATOIRE SUR VOTRE STAND (MONTAGE TERMINÉ, INSTALLATIONS EN FONCTION, VÉRIFIÉES ET CONTRÔLÉES) LORS DU PASSAGE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ QUI AURA LIEU LE VENDREDI 10 AVRIL À PARTIR DE 14H. À DÉFAUT, CELLE-CI PEUT DÉCIDER DE NE PAS AUTORISER L'OUVERTURE AU PUBLIC DE CELUI-CI PENDANT LA PÉRIODE D'EXPLOITATION.

PLAN DE LA FOIRE DE BRIGNOLES



Foire de Brignoles 100 ans d'innovations
en Provence Verte

du 11 au 19 avril 2026

PLAN D'ACCÈS



Document non contractuel

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

ÉQUIPEMENT GÉNÉRAL DES STANDS INTÉRIEUR

L'équipement et l'aménagement des stands sont réalisés par la Sté VAR CHAPITOT. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

L'ensemble des stands intérieurs est équipé d'une moquette. La couleur de la moquette varie selon la thématique des halls.

Vous disposez librement de l'emplacement que vous avez loué, tant en ce qui concerne la disposition du matériel exposé que des éléments de décoration annexes. Dans le souci de conserver une unité et une bonne tenue de la manifestation, nous vous demandons de ne pas dépasser les limites de l'espace qui vous est attribué et de respecter la hauteur maximale autorisée, soit 4 mètres. D'autre part, et pour répondre aux mêmes préoccupations d'unité, nous vous remercions de ne pas démonter, ni modifier les éléments de structure que nous avons mis en place, tels que bandeaux, enseigne ou moquette.

STAND ÉQUIPÉ

Exemple d'un stand de 9 m² avec angle ouvert



Panneaux de fond et cloisons latérales en mélaminé couleur hêtre. Dimensions : longueur 1 m, hauteur 2,50 m. L'épaisseur des cloisons détermine pour chaque module une largeur utile de 955 mn. Les stands sont implantés directement sur le sol recouvert de moquette.

Pour l'aménagement de votre stand, merci de respecter les consignes affichées sur les cloisons. Attention : Boulonnage, vissage, colle et grosses pointes sont interdits.

Tout panneau (ou structure) endommagé vous sera facturé au coût de 100 € HT la cloison (ou le mètre linéaire de structure aluminium).

STAND NU

Intérieur : Il n'y a ni cloison de fond ni cloison de séparation de stand lorsque ceci est possible (ex : pas de stand voisin). Les délimitations de stand se feront par ruban adhésif collé sur la moquette.

L'équipement comprend uniquement la pose au sol d'une moquette.

En extérieur, la délimitation des emplacements est délimitée par des marques au sol.

ÉQUIPEMENT DE VOTRE STAND

ÉLECTRICITÉ

Pour les exposants ayant demandé des branchements électriques, les stands sont équipés d'un tableau comportant deux prises de courant et un disjoncteur différentiel de protection placé de manière générale dans l'angle en fond du stand.

La puissance disponible est celle que vous avez souscrite en remplissant votre dossier d'inscription.

Exemples de consommation :

- Cafetière Rail de 3 spots
- 0,8 à 4 Kw (moyenne 1,5 kw)
- Réfrigérateur 0,2 Kw
- Ordinateur 0,1 Kw
- Aspirateur 1,5 Kw en moyenne
- Rail de 3 spots 0,3 Kw

Si vous souhaitez un emplacement spécifique pour votre coffret électrique, merci de nous indiquer explicitement votre souhait. Il est strictement interdit de modifier par vous-même l'emplacement du coffret électrique.

MOQUETTE

Les couleurs des moquettes par hall :

Habitat & Maison : Fushia - Entreprendre en Provence Verte : Coco - Gastronomie : Rouge

ATTENTION : Il vous appartient d'enlever le film plastique de la moquette de votre stand avant l'ouverture au public.

NETTOYAGE

Nous assurons l'entretien des allées et des parties communes en dehors et pendant les heures d'ouverture de la manifestation. Le nettoyage des stands est laissé à la charge de l'exposant.

Par ailleurs, un programme de gestion des déchets est mis en place. Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir suivre au mieux les consignes qui vous seront transmises pour le montage, le démontage et le déroulement du salon. (Cf. page 9)

Tous les soirs, déposez vos déchets de la journée dans l'allée, en bordure de votre stand, en mettant les éventuelles bouteilles de verre à part pour faciliter le tri des équipes de nettoyage qui les collecteront.

Pour les personnes qui souhaitent évacuer leurs déchets pendant la journée, des conteneurs à verre et à déchets divers seront placés à l'extérieur des halls.

Nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration.

CONNEXIONS WIFI

Le wifi est une prestation gratuite, gérée par la Ville de Brignoles et comprise dans l'inscription. Pour en bénéficier et afin d'avoir une utilisation optimale du service, chaque exposant devra communiquer au secrétariat de la Foire, le nombre d'appareils à connecter sur le réseau avant le 15/03/2026. Les identifiants de connexion par appareil seront communiqués ultérieurement.

MONTAGE/DÉMONTAGE

MONTAGE

- Les stands sont mis à la disposition des exposants du 08/04 au 10/04 inclus
- Pour accès à partir du 07/04, sur demande auprès du Comité d'organisation.
- Le Parc des Expositions sera ouvert de 9h00 à 17h00. L'accès se fera par les portes 2 et 3, 4.

L'accès au parc sera réservé aux exposants ayant régularisé leur dossier.

L'installation définitive de votre stand devra impérativement être terminée le 10/04 au soir.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de détériorer les cloisons des stands (fond et côté) ; toute détérioration par vis, clous, punaise, sera facturé à l'exposant.

DÉMONTAGE

Les stands devront être libérés le lundi 20/04 à partir de 7h00. Toutefois, les opérations d'enlèvement des petits objets et bagages à main pourront avoir lieu dès la fin de la manifestation, de 19h00 à 22h00 (fermeture au public à 19h00) le dimanche 19/04. Les véhicules utilitaires ne pourront pénétrer à l'intérieur du Parc des Expositions qu'à partir de 19h00 et jusqu'à 22h00. Accès par les Portes 2 et 3, 4. Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

La Foire de Brignoles propose un service de chargement et déchargement payant (se référer au bon de commande en page 20).

EMBALLAGES ET DECHETS

La Foire de Brignoles, met en place plusieurs collectes sélectives des déchets.

Les exposants auront à leur disposition plusieurs points d'apports, leur permettant de trier les déchets suivants : les emballages (dont films plastique), les cartons, le verre et les papiers. Merci de respecter le tri sélectif.

Aux moments du montage et du démontage, les exposants auront la possibilité de laisser les gros cartons au sol devant leurs stands. Ceux-ci devront être propres, secs et pliés. Ils seront collectés par les services propreté de la Foire de Brignoles. Pendant la manifestation, les cartons devront être menés aux points d'apports et déposés dans les containers adaptés.

Les foodtrucks, seront équipés de sacs et de bacs pour la collecte des emballages (plastiques, cartons et métaux) et des ordures ménagères.

Ces équipements devront être placés de manière visible et permettant à la clientèle de les utiliser. L'évacuation d'autres déchets, non assimilables aux ordures ménagères, se fera à la charge de l'exposant.

Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de stocker les déchets sur les stands, les parties communes, à l'arrière des cloisons.

RESTAURATION

Merci aux restaurateurs de nous préciser les dates auxquelles ils seront opérationnels pendant les jours de montage et/ou démontage.

L'accès aux restaurants se fait du 07/04 au 10/04 de 9h00 à 17h00 par entrées 2, 3 (accès piétons et véhicules)*. Possibilité de service catering.

PENDANT LA FOIRE

BADGES EXPOSANTS

Chaque exposant pourra télécharger son badge d'accès, dès réception de celui-ci par mail, **DANS LA MESURE OÙ LA FACTURE EST ACQUITTÉE.**

Pour accéder à la manifestation, il est impératif que chaque exposant soit muni de son badge. Ce badge lui permettra d'accéder à la manifestation.

Des porte-badge et des cordons seront disponibles à l'accueil pour les exposants qui le souhaitent.

PARKINGS*

L'accès au parking extérieur, Entrée Est, situé chemin du Vabre, sera gratuit pour les exposants et les visiteurs.

L'accès au parking intérieur **P1** (dans le Parc des Expositions) à l'entrée Est, par la porte 3 est réservé aux exposants ayant commandé au préalable un emplacement (cf plan p.6).

Pour accéder à ce parking, le conducteur et tous les passagers devront être munis de leur badge exposant ainsi que d'un badge de stationnement numéroté délivré par la Foire.

PMR : Il est demandé aux exposants de respecter les places de parking dédiées aux personnes à mobilité réduite.

**La Foire de Brignoles dégage toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés sur les véhicules pendant leur séjour sur le parking.*

CARTES ACHETEURS (INVITATIONS)

Dès réception de votre solde, vous recevrez un lien URL personnalisé vous permettant d'accéder à votre espace YURPLAN afin de télécharger les cartes acheteurs et vous permettant l'envoi par mail à vos invités. Vous aurez également la possibilité de commander des billets supplémentaires à demi-tarif, via un code promo, directement sur le site de la Foire ou sur commande, auprès du secrétariat.

Cette billetterie vous offre une autonomie totale pour personnaliser et distribuer vos billets facilement.

Toute demande d'impression de badges exposants et/ou d'invitations réalisée par nos services fera l'objet d'un forfait de **20 € HT** payable à la commande.

LIVRAISONS

Du 11/04 au 19/04 : 7h00-10h00 par la porte 2. Service Postal :

Si vous souhaitez vous faire livrer directement sur votre stand, merci d'indiquer sur les colis :

Nom expéditeur– Société – Nom destinataire – Hall - Numéro du stand - Numéro de téléphone en cas de besoin.

Attention, la Foire de Brignoles n'est en aucun cas responsable de la réception des colis et se décharge de tout problème lié à la livraison. La Foire de Brignoles pourra cependant indiquer à la société de transport où déposer le colis.

DISPOSITIF VIGIPIRATE

PAS DE LIVRAISON PENDANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC, à l'exception des denrées périssables de 7h00 à 10h00. Des laissez-passer temporaires seront délivrés pour permettre la livraison de marchandises.

Ces laissez-passer ne donnent pas droit de stationnement.

Les véhicules disposent d'une demi-heure pour effectuer leur livraison et doivent ressortir à l'issue de ce délai.

Tout abus de stationnement sera sanctionné par une interdiction d'accès du véhicule pour le reste de la manifestation.

RÉGLEMENTATION

LOI HAMON

Information des consommateurs sur leur absence de droit de rétractation - Conformément aux dispositions de l'article L.121- 97 du Code de la consommation, les exposants informent leurs clients consommateurs que leurs achats n'ouvrent pas droit à rétractation :

- au moyen d'une pancarte sur leur espace - au moyen d'un encadré dans leurs offres de contrats
Cette absence de droit à rétractation ne s'applique pas pour les contrats faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation et ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur un espace d'exposition pour venir y chercher un cadeau

DÉBIT DE BOISSON

Avant l'ouverture de la manifestation, les exposants devront obtenir une autorisation de débit de boisson temporaire, délivrée par la mairie de la commune pour la durée de la manifestation (**licence de 1er et 3ème groupe uniquement**). Un formulaire leur sera transmis par la Foire pour en faire la demande auprès de l'Office du Commerce, par mail à officeducommerce@brignoles.fr

Pour les établissements qui ont une licence de débit de boisson permanente, l'exploitant devra nous fournir la copie du cerfa N° 11543*05 récépissé de déclaration.

VENTE À LA SAUVETTE

Informations sur les nouvelles dispositions législatives relatives à la pénalisation de la vente à la sauvette entrées en vigueur le 14 mars 2011.

Ce nouveau dispositif législatif pénalise la vente à la sauvette et instaure un « délit d'exploitation de vente à la sauvette »

SONORISATION DES STANDS

Toute diffusion de musique enregistrée doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la SACEM www.sacem.fr

Tout exposant utilisant les services d'une radio libre doit en informer la Foire de Brignoles au moins deux mois avant l'ouverture de la manifestation.

Les micros sont strictement interdits.

Les sonorisations ne devront pas dépasser les normes admises en matière de bruit sous peine de suppression de l'alimentation électrique sans préavis après le 1er avertissement.

SONORISATION DU SITE

Hormis sa fonction d'animation, la sonorisation générale doit également servir à la diffusion d'annonces concernant la protection des biens et des personnes. Toutes tentatives d'obstruction ou de destruction de matériel peuvent être punies de poursuites au pénal.

ASSURANCES

L'Exposant est tenu de contracter à ses frais, une assurance individuelle "Tous risques" pour les matériels et marchandises présents sur le lieu d'exposition.

L'Organisateur ne saurait en effet être tenu responsable des pertes avaries ou dommages subis par les objets de l'Exposant et provenant de vols, incendie, explosions, catastrophes naturelles, dégâts occasionnés par les eaux, destruction totale ou partielle par cause accidentelle.

L'Exposant est donc tenu de présenter à l'Organisateur, à première demande de ce dernier, tout justificatif ou attestation non seulement d'une assurance individuelle "Tous risques", mais encore de son assurance responsabilité civile professionnelle (RCP).

COMMUNICATION

RELATIONS PRESSE & INFLUENCE

- 1 conférence de presse avec la presse locale et régionale
- Gestion des journalistes pendant toute la Foire (choix des angles d'articles)
- Campagne d'influence avec une vingtaine d'influenceurs sélectionnés.
- Animation des réseaux sociaux Facebook, Instagram, LinkedIn et Tiktok
- Publicités sponsorisées sur les Réseaux Sociaux

PLAN MÉDIA

Affichage

- Réseau JC Decaux : Secteur Toulon/La Garde
- Réseau Marque d'Image : Secteur Saint Maximin la Sainte Baume
- Réseau Var Vision : Secteur Brignoles/Vidauban/Draguignan
- Réseau Abribus de l'Agglomération Provence Verte
- Réseau Panneaux Sucette de la Ville de Brignoles
- Réseau Com'n Diff : affichage A3 dans les commerces de Toulon et Provence Verte
- Réseau Giraudy : affichage au sein réseau bureaux de presse
- Partenariat avec Super U (affichage Rond-Point Super U Saint Maximin et Station Essence Rocbaron)
- Partenariat affichage bannières avec communes (Saint Maximin, Pourrières, Nans les Pins, Le Val, Rocbaron)

Radio

- Spot publicitaire Ici Provence sur 1 semaine + Campagne Interstitiel application pendant 2 semaines
- Partenariat avec Ici Provence pendant 2 semaines avec lots à gagner tous les jours
- Présence d'ICI Provence le 1er samedi sur la Foire
- Spot publicitaire MISTRAL FM + sponsorship Météo Facebook
- Spot publicitaire Radio Sainte Baume
- Spot publicitaire NRJ

TV

- Partenariat avec BFM Toulon Var
- Partenariat avec Cinéma le Liberté Brignoles : 3 semaines de publicité et places à gagner avec signalétique forte

Presse papier

- Partenariat avec Var Matin : 3 insertions publicitaires en Une et dernière de couverture, posts sponsorisés

Promotion avant la Foire

- Animations Super U de Rocbaron, Saint Maximin, Nans les Pins, Pourrières et Tourves
- Distribution de 10 000 programmes et affiches sur Toulon Métropole et Provence Verte
- Grand jeu de la Foire avec les commerçants de la Provence Verte

UN PRODUIT OU DES SERVICES NOUVEAUX ? DES INNOVATIONS ? VENEZ DÉPOSER VOS COMMUNIQUÉS DE PRESSE AU BUREAU DE LA FOIRE AFIN QUE NOUS LES DONNIONS À LA PRESSE..

Bon de commande Visibilité Foire 2026

Nom ou raison sociale

Adresse

Offre affichage print :

Sur le programme (imprimé/distribué à 20 000 exemplaires) :

- Logo sur le plan du programme (max 5 logos) - Fourni avant le 28/02
- ¼ page intérieure programme - Visuel fourni par vos soins avant le 28/02
- ½ page intérieure programme - Visuel fourni par vos soins avant le 28/02
- 1 page intérieure programme - Visuel fourni par vos soins avant le 28/02
- Dernière de couv programme - Visuel fourni par vos soins avant le 28/02

1.000€ HT
250€ HT
500€ HT
800€ HT
2.500€ HT

Aux entrées de la Foire :

- Logo sur banderoles R/V sur barrière aux 2 entrées de la Foire -Impression par la Foire sur visuel fourni par vos soins avant le 28/02

440€ HT

Signalétique à l'intérieur de la Foire :

- Flamme à l'entrées des salons thématiques - Mise en place par vos soins
- Emplacement adhésif ou flamme, kakémono sur l'espace Club des Entrepreneurs (réservé aux membres du club)
- Logo sur banderoles R/V sur barrière -Impression par la Foire sur visuel fourni par vos soins avant le 28/02

300€ HT - 3 jours
à partir de 500€ HT

200€

Digital :

Réseaux sociaux (1,8K followers Instagram / 7,9k followers Facebook)

- Vidéo sous format d'Interview (durée entre 2 minutes et 3 minutes)
- 1 Post avant la foire reposté pendant - Visuel fourni par vos soins avant 15/03/25

350€ HT
120€ HT

Site internet (35 000 visiteurs uniques pendant la Foire)

- Bannière page accueil - Visuel fourni par vos soins avant 15 mars
- Encart sur les côtés - Visuel fourni par vos soins avant 15 mars

1.500€ HT
500€ HT

Son :

- Message publicitaire son Foire - 3 diffusions par jour - avant 15/03/25

190€ HT

Street marketing

- Distribution de goodies et flyers aux entrées par nos hôteses

Exemple tarif HT :
Week-end (sam & dim)
3h/j : 550€
Semaine : 1 jour - 3h/j :
200€

Sponsorisation d'un événement sur la Foire

À partir de 1.000€ HT

TOTAL H.T.

TV.A (20%)

TOTAL T.T.C.

Bon de commande - Manutention

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal Tél Site web

E-mail (en lettres capitales) OBLIGATOIRE

N° Siren/Siret :

Responsable du dossier :

Fonction :

E-mail (en lettres capitales) OBLIGATOIRE

CHARGEMENT / DECHARGEMENT MARCHANDISE avec charriot élévateur

Prestation de chargement et déchargement

Commande à passer avant le 01/04/2026, règlement à la commande

Aucune prestation ne sera effectuée sans réception du règlement

50€ HT

TOTAL H.T

T.V.A (20%)

TOTAL T.T.C

Je déclare que l'entreprise n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande et certifie l'exactitude des renseignements fournis. Conformément aux conditions de participation à la Foire de Brignoles 2025, la validation de votre commande de produits de visibilité est subordonnée au règlement complet du montant indiqué ci-dessus. Toute réservation sera considérée comme confirmée uniquement après réception de la totalité du paiement. Les délais de fourniture des fichiers nécessaires à la réalisation des supports, indiqués dans le bon de commande ou précisés par écrit à la réception de celui-ci, doivent impérativement être respectés. En cas de non-respect de ces délais par le client, la prestation sera réalisée sans possibilité de remboursement.

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé.
Bon pour commande»

Nom et fonction du signataire :

.....

.....

À, Le

FOURNISSEURS RÉFÉRENCÉS

FOURNISSEURS	PRESTATIONS
<u>STRUCTURES</u> <u>ECLAIRAGES</u> VAR CHAPITOT ELECTRIKA CONCEPT GROUP	Location structures (chapiteaux, tentes pagodes), éclairages (rails spots) Contact : M. Michaël NEGRI au 06.87.61.68.98 Son, Lumière, Événementiel, Vidéos, Structures (levage, pont lumière) Contact : M. François-Xavier MARTIN au 04.94.77.51.40
<u>STRUCTURES STANDS</u> <u>MOBILIER</u> EVENTEK <u>STRUCTURES STAND ET</u> <u>SIGNALETIQUE</u> ASM	Conception et agencement de stands sur mesure, location mobilier, grille expo, moquette, coton gratté, etc. Contact : M. Salvator PENIQUA au 06.50.71.13.22 Conception et agencement de stands en bois mesure, Conception et fabrication de supports de communication, signalétique Contact : M. PORTRON Corentin au 06.84.61.79.83
<u>COMMUNICATION</u> COM' EN PROVENCE	Agence de Relations Publiques et Relations Presse. Contact : Mme Servane GRISOT au 06.23.40.41.15
<u>MANUTENTION</u> FOIRE DE BRIGNOLES	Prestation payante chargement-déchargement avec charriot : Contact : 04 94 69 10 88 Bon de commande en page 15
<u>NETTOYAGE</u> SYLVER SERVICES	Entreprise de nettoyage Contact : Mme. Léna COUSIN au 06.64.35.35.64 sur demande avant le 14/03 Forfait 25€HT : service poubelle, aspiration sols et nettoyage des surfaces et repasse.
<u>HEBERGEMENT</u> GOLF DE BARBAROUX	Tarifs préférentiels pour les exposants de la foire Contact : Hôtel Mercure 04.94.69.63.63

DOSSIER SÉCURITÉ

I. EN CAS DE SINISTRES PEU IMPORTANTS, POUR LESQUELS L'INTERVENTION DES SERVICES DE SECURITE NE REVET PAS UN CARACTERE D'EXTREME URGENCE :

Transmettre l'alarme, soit en vous rendant auprès du service intéressé, soit par appel téléphonique (poste de votre stand ou cabine).

a. PC SECURITE au 07.83.52.74.11

b. Chargé de sécurité : CABINET SALAMANDRE au 04 94 99 72 08

Le chargé de sécurité veille au respect des mesures de sécurité décrites dans le présent document. En matière de sécurité incendie, il est votre interlocuteur unique.

II. EN CAS DE SINISTRE GRAVE REQUERANT L'INTERVENTION IMMEDIATE DES SECOURS

a. Composez le 18 ou le 112

b. Donner votre nom, votre position et si possible l'objet de votre appel

III. LES ARRÊTÉS DU 25 JUIN 1980 ET DU 18 NOVEMBRE 1987 FIXENT LES RÈGLES DE SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P)

LES EXPOSANTS DOIVENT S'Y CONFORMER IMPERATIVEMENT

Lors de l'ouverture au public, les allées intérieures et les voies d'accès extérieures doivent être libérées de tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement. Tous les appareils de lutte contre l'incendie (extincteurs) doivent rester VISIBLES en permanence et dégagés. Les matériaux classés par catégorie de M à M4, M0 signifiant « incombustible ». Ces qualités doivent être attestées par un procès-verbal d'essai délivré par un laboratoire français.

IV. OSSATURES DES STANDS

Elles doivent être en matériaux M0, M1 ou M2. Les ossatures en bois de 26 mm et plus sont toutefois admises sans protection particulière.

V. CLOISONS

Elles doivent être en matériaux M0, M1, M2 ou M3. Les cloisons de 14 mm en bois dur et de 18 mm et plus en bois résineux ou bois de particules sont toutefois admises sans protection particulière.

VI. REVÊTEMENTS DES CLOISONS

Utiliser de préférence des revêtements M0, M1 ou M2. Peuvent être tendus (agrafés), les revêtements divers (textiles naturels ou plastiques) s'ils sont M0, M1 ou M2.

VII. REVÊTEMENTS DES SOLS

Les revêtements de sol doivent être en matériaux M4 sauf les podiums M3.

TEINTURES ET RIDEAUX DE PORTES

Interdit sur les portes d'entrées et de sorties des stands. Autorisés sur les portes des cabines d'essayage à condition d'être M2 au minimum et que les abords inférieurs soient hors sol.

DOSSIER SÉCURITÉ

VIII. PEINTURES ET VERNIS

Sont interdits les peintures et vernis réputés inflammables, les peintures à l'eau sont autorisées.

IX. ÉLÉMENTS TRANSPARENTS

N'utiliser que du verre trempé ou feuilleté, toutefois sont admis certains matériaux plastiques à condition qu'ils soient M0, M1 ou M2.

X. AGENCEMENT

Tous les matériaux doivent être M0, M1 ou M2.

XI. STANDS COUVERTS-VELUMS

Sont autorisés, à condition que leur surface ne dépasse pas 300 m² et soient M1 OBLIGATOIREMENT.

XII. DÉCORATIONS FLORALES

Les plantes et les fleurs en matière plastique sont déconseillées. De préférence, n'utiliser que des fleurs et plantes vertes naturelles.

XIII. INSTALLATION ÉLECTRIQUE DES STANDS

Elles doivent être réalisées avec le plus grand soin.

Pour respecter, la législation en vigueur, toute installation électrique doit être protégée par un disjoncteur différentiel de 30 milliampères. N'utiliser que des câbles dont chaque conducteur comporte sa propre gaine de protection, l'ensemble des conducteurs étant logé dans une gaine de protection commune.

Les câbles du type « SCINDEX » qui ne répondent pas à définition ci-dessus sont interdits.

Les prises multiples sont interdites. Si nécessaire, installer des socles multiples. Les douilles voleuses sont interdites.

Il est important de relier les ossatures et masses métalliques (machines par exemple) à la prise de terre du coffret fourni par l'entreprise électrique. Celui-ci doit rester libre d'accès en permanence.

L'installation des tubes à décharge (néon) qui nécessite un transformateur haute tension est déconseillée. Si néanmoins l'exposant choisit ce type de tubes, il y aura lieu de :

- Signaler la présence de la haute tension par un panneau placé près du transformateur avec l'inscription « DANGER – HAUTE TENSION »
- Fixer l'enseigne néon sur le stand au moyen de porcelaine isolante.
- Choisir l'emplacement de l'enseigne de manière à ce qu'elle soit hors de portée du public.

Les lampes halogènes doivent être placées à une hauteur MINIMUM de 2,25 m et équipées d'écran de sécurité, grillage ou verre. Les phares d'éclairage à éclipse, de couleur bleue type POMPIER ou POLICE sont interdits.

XIV. DISPOSITIFS ET ARTIFICES PYROTECHNIQUES

Tous les effets pyrotechniques générateurs de détonations sonores, d'étincelles, de flammes ou de fumées sont formellement interdits.

DOSSIER SÉCURITÉ

XV. GAZ LIQUEFIÉS

Les bouteilles de butane et de propane de 13 kg maximum sont autorisées, en extérieur, à raison d'une pour 10m² avec un maximum de 6 à condition :

- Qu'elles soient branchées
- Que le tuyau d'alimentation ne soit pas périmé
- Qu'une protection écran soit installée

Les appareils de cuisson sont interdits à l'intérieur des chapiteaux, tentes et structures et doivent être situés à l'extérieur de l'établissement et à 5 mètres de celui-ci. Toutefois si la puissance utile totale installée ne dépasse pas 70 kW, le ou les appareils peuvent être accolés à la paroi extérieure de l'établissement sous réserve que celle-ci soit protégée par un écran réalisé en matériaux incombustibles sur 0,50 mètre au moins autour du ou des générateurs.

XVI. GAZ COMPRIMÉ

Seul l'air, l'azote et le gaz carbonique sont autorisés.

XVII. LIQUIDES INFLAMMABLES

Tous les récipients présentés doivent être vides (vernis, bombes, aérosols, etc...) à l'exception de quelques Échantillons. Les réservoirs de voitures, bateaux, motos etc... seront vidangés.

XVIII. PRODUITS RADIOACTIFS

Interdits.

XIX. MACHINES EN FONCTIONNEMENT

Elles doivent faire l'objet d'une déclaration en 3 exemplaires 30 jours avant la manifestation (voir fiche sur demande).

XX. DÉPOT ET STOCK DE MATERIAUX

Il est formellement interdit d'encombrer les coursives avec des emballages ou marchandises pouvant constituer un aliment du feu en cas d'incendie. Il en va de même pour les exposants ayant « cloisonné » un local sur leur stand.

XXI. IGNIFUGATION

L'ignifugation par pulvérisation de produits ignifugeants est possible dès lors que l'exposant justifie d'un procès verbal de réaction au feu du dit produit et d'une attestation stipulant qu'il a appliqué le produit conformément aux directives du fabricant.

IMPORTANT : LORS DU PASSAGE DE LA COMMISSION DE SECURITE, LE VENDREDI AVANT OUVERTURE DE LA FOIRE, les aménagements doivent être terminés et les exposants doivent être OBLIGATOIREMENT PRESENTS sur les stands.

En outre, ils doivent être en mesure de justifier les qualités de résistance au feu des matériaux (procès-verbaux d'essais français).

AVIS aux exposants louant ou étant propriétaires de leurs structures : la sécurité vous recommande de faire vérifier la résistance à l'arrachement des moyens d'ancrages des chapiteaux, halls et structures.

DOSSIER SÉCURITÉ

XXVII. LES EXPOSANTS LOUANT OU PROPRIÉTAIRES DES STRUCTURES OU CHAPITEAUX DOIVENT VÉRIFIER LA RÉSISTANCE À L'ARRACHEMENT DES MOYENS D'ANCRAGE DE CES STRUCTURES. DE PLUS CES CHAPITEAUX, TENTES OU STRUCTURES DOIVENT DISPOSER DE 2 SORTIES DISTANTES DE PLUS DE 5 MÈTRES L'UNE DE L'AUTRE ET DÉBOUCHANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR.

Les extraits de registres de sécurité et les attestations de bon montage et de liaisonnement au sol doivent être fournis au chargé de sécurité ou au secrétariat de la Foire.

Un passage libre, à l'extérieur, de 3 mètres de largeur minimale et de 3,50 mètres de hauteur minimale, doit être aménagé sur la moitié au moins du pourtour de l'établissement. Il ne doit comporter aucun ancrage, mais il peut se situer sous le système d'ancrage. Il doit être suffisamment éclairé en cas d'exploitation nocturne.

XXVIII. CLÔTURES POUR ÉQUIDÉS

La hauteur de la clôture dépend de la taille des chevaux mais aussi de leur tempérament et du contexte Alentours. Il est recommandé d'installer une clôture égale à la Hauteur au garrot (Hg) des chevaux pour les pâturages dans des contextes difficiles c'est à dire proches de routes passagères, avec présence d'étalons et proximité de groupes de juments. Les clôtures provisoires pourraient présenter une hauteur d'1m80 pour les plus grands chevaux ou des clôtures d'1m50 pour de petits chevaux ou de poneys. Dans tous les cas les propriétaires de ces équidés sont responsables vis-à-vis de la sécurité du public.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT OU D'INCENDIE

PENDANT LE MONTAGE/LE DÉMONTAGE EN CAS D'ACCIDENT

- Prévenir immédiatement les pompiers - 18. Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'accident afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, IMPÉRATIVEMENT, prévenir la PC SECURITE de la Foire de Brignoles au 07.83.52.47.11 et le responsable de votre entreprise. Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'accident - le motif - le nom de la société
- Dégager un périmètre de sécurité autour du lieu de l'accident pour faciliter les accès

EN CAS D'INCENDIE

- À l'intérieur des bâtiments, déclencher l'alarme incendie en percutant les déclencheurs manuels.
- Évacuer et se regrouper devant le devant Hall.
- Prévenir immédiatement les pompiers - 18
- Indiquer clairement le lieu de l'appel, le motif et le lieu précis de l'incendie afin de faciliter l'accès des secours.
- Ensuite, IMPÉRATIVEMENT, prévenir le Responsable Incendie du Parc des Expositions au 07.83.52.74.11 Indiquer clairement le lieu de l'appel - la localisation de l'incendie - le nom de la société.

PENDANT LE SALON EN CAS D'INCIDENT OU D'INCENDIE

- Prévenir immédiatement le Responsable Incendie du Parc des Expositions au 07.83.52.74.11
- Indiquer clairement le lieu de l'appel - le motif - la localisation de l'accident ou de l'incendie - votre nom
- L'équipe incendie du salon appellera les secours et coordonnera leur arrivée.

AUTRES NUMÉROS UTILES

- POMPIERS : 18
- SAMU : 15
- ADMINISTRATION DE LA FOIRE : 04.94.69.10.88
- POSTE DE SECOURS : 07.83.52.47.11
- CENTRE HOSPITALIER BRIGNOLES : 04.94.72.66.00

RESTAURATEURS BRIGNOLES



RESTAURANTS CENTRE VILLE

CAFE DE L'UNIVERS 📍 9 PLACE CARAMY

☎ 04 94 59 28 92

🕒 LUNDI AU SAMEDI 7H30–21H / DIMANCHE 8H–14H

CHEZ PHAN 📍 45 AVENUE DE LA LIBÉRATION

☎ 04 94 69 72 85

🕒 MARDI AU DIMANCHE 12H–14H / 19H–22H

CREPERIE LOU CRESPEU 📍 60 BIS RUE DOCTEUR BARBAROUX

☎ 04 94 69 33 43

🕒 MARDI AU SAMEDI 12H–14H / 19H–22H

EL COCHINO 📍 11 PLACE CARAMY

☎ 04 94 78 33 07

🕒 MARDI AU SAMEDI 12H–14H / 19H–21H30

🕒 DIMANCHE 12H–14H30

HÔTEL-RESTAURANT LE PROVENCE 📍 1 AVENUE FRÉDÉRIC MISTRAL

☎ 04 94 69 01 18

🕒 MERCREDI AU SAMEDI 12H–14H / 19H30–21H

🕒 DIMANCHE 12H–14H

L'ANTRE ACTE 📍 COURS LIBERTÉ

☎ 06 68 38 75 08

🕒 MERCREDI AU LUNDI 10H–23H30

LA CRAIE DES METS 📍 90 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

☎ 04 94 69 04 64

🕒 MARDI AU SAMEDI 12H–14H / 19H–21H30

LE BISTROT ITALIEN 📍 SQUARE SAINT-LOUIS

☎ 04 94 86 90 36

🕒 LUNDI AU SAMEDI 11H–14H / 18H–21H

LE CROQUE BEDAINE 📍 PLACE DU PALAIS DE JUSTICE

☎ 04 94 59 25 16

🕒 LUNDI AU SAMEDI 12H–14H / 18H–00H

LE JARDIN 📍 18 TER AVENUE DRÉO

☎ 04 94 77 00 75

🕒 MARDI AU MERCREDI 12H–14H

🕒 JEUDI AU SAMEDI 12H–14H / 19H30–22H

LE MIREILLE (BRASSERIE) 📍 SQUARE SAINT-LOUIS

☎ 04 94 80 49 68

🕒 LUNDI AU SAMEDI 6H–20H

RESTAURATION RAPIDE BRIGNOLES



RESTAURATION RAPIDE CENTRE VILLE

CROUSTY DRIVE 📍 14 Place Caramy

☎ 07 66 40 06 48

🕒 Tous les jours 18h–22h30

HUG & JO 📍 2 Rue de la République

☎ 07 57 77 24 90

🕒 Mardi au samedi 11h30–14h30 / 18h–22h

KING TACOS 📍 13 Avenue Dréo

☎ 06 68 47 03 15

🕒 Lundi au jeudi 11h–15h / 18h–22h30

🕒 Dimanche 18h–22h30

❌ Fermé vendredi

LA GRIGNOTE 📍 39 bis Rue Jules Ferry

☎ 04 94 69 20 59

🕒 Horaires variables

MELTING FOOD 📍 2 Rue Vitry

☎ 04 94 80 23 18

🕒 Lundi au samedi 8h30–15h30

PIZZA LUDO 📍 46 Rue Jules Ferry

☎ 06 12 15 21 04

🕒 Tous les jours 18h–21h30

SNACK ISTANBUL 📍 8 Rue Docteur Barbaroux

☎ 04 94 69 78 41

🕒 Tous les jours 11h–23h

SNACK RAHMA 📍 36 Rue Jules Ferry

☎ 06 16 36 68 56

🕒 Lundi au samedi 11h–20h



PIZZERIAS

MARCELLO PIZZA 📍 10 bis Rue Petit Paradis

☎ 04 94 86 49 16

🕒 Mardi au dimanche 17h–22h

ROSSINI PIZZA 📍 32 Avenue Dréo

☎ 07 75 70 65 50

🕒 Lundi au vendredi 10h–14h / 18h–22h

🕒 Samedi & dimanche 18h–22h



TRAITEURS / À EMPORTER

DES AILES TRAITEUR 📍 9 Rue Jules Ferry

☎ 06 71 95 00 59

🕒 Mardi au samedi 10h30–14h30

LA PETITE BOUTIQUE GOURMANDE 📍 3 Rue Notre-Dame

☎ 04 98 15 72 29

🕒 Lundi au vendredi 10h–14h

🕒 Samedi 9h–13h

MAISON J.J 📍 10 Avenue Dréo

☎ 04 94 69 10 34

🕒 Mardi au samedi 9h30–13h / 16h–19h



CRÊPES / GLACES

C&G CRÊPES ET GLACES 📍 Square Saint-Louis

☎ 04 94 37 28 96

🕒 Lundi au samedi 11h30–19h30

🕒 Dimanche 15h–19h30